

Ref :

**COMPTE-RENDU DE L'ATELIER
 DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (CNIG) du 5 juillet 2021**

Travaux de préfiguration de l'évolution des missions et de l'organisation du CNIG

Prochain atelier :

- Le 8 septembre 2021 (9h00 – 13h00)

Liste des participants

Participants (présentiel)	Participants (à distance)
Bertrand MONTHUBERT, président du CNIG Thomas LESUEUR, Commissaire général au développement durable et vice-président du CNIG Thomas COTTINET, MTE/CGDD/ chef de l'Ecolab Hélène BEGON, adjointe au chef de l'Ecolab, MTE/CGDD/SRI Pascal LORY, MTE/DGALN Col. Arnaud de VACHON, Ministère des Armées Aurélien CONRAUX, Ministère de la Culture Magali STOLL, IGN François CHIRIE, IGN Elias MAAOUIA, APVF Vincent de CHATEAU-THIERRY, OSM Christian QUEST, OpenStreetMap (OSM) Mélisa WIRO, La Poste Loïc REBOURS, ENEDIS Pierre LAULIER, secrétaire général du CNIG Pierre VERGEZ, IGN mission CNIG	Eric BOTHOREL, député des Côtes-d'Armor Anthony GUEROUT, AMF, Maire de Saint-Aubin-Routot François ROLLO, DGFIP/ Cadastre Didier MARQUER, MESRI/DGRI Gilles MARTINOTY, SHOM Xavier PRIGENT, Ordre des géomètres experts (OGE) vice-président Anne FANTUZZI, OGE Luc LANOY, OGE Christine ARCHIAS, AFIGEO Elise LADURELLE-TIKRY, AFIGEO Pierre JAILLARD, président commission Toponymie du CNIG Jean-Luc SALLABERRY, FNCCR Marine de SURY, Cigref, directrice de mission French Gaia-X Bernard ALLOUCHE, CEREMA

	date	Nom	Visa
Rédaction	16/07/21	Pierre Laulier	
Validation		Bertrand Monthubert	

Thomas LESUEUR, commissaire général au développement durable

en tant que vice-président du CNIG, félicite Bertrand Monthubert pour sa nomination à la présidence du CNIG et rappelle son parcours d'enseignant-chercheur ancien président de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier, président d'OPenIG, d'Occitanie Data et élu au conseil régional d'Occitanie jusqu'en 2021.

La lettre de mission de la ministre de la transition écologique du 8 juin donne au nouveau président du CNIG un mandat fort avec de grandes ambitions :

- conforter le CNIG dans son rôle pivot de gouvernance et de délibération autour de la donnée géographique
- et établir la donnée géographique comme un fort support d'appui de la connaissance des territoires, de la transition écologique et de la politique publique de la donnée.

Il se réjouit de la tenue de ces ateliers de réflexion sur l'avenir du CNIG et sur la gouvernance de la donnée géographique qui sont inaugurés aujourd'hui :

- important d'associer largement : ainsi sont invitées aujourd'hui les organisations membres du comité plénier CNIG (non réuni depuis 2016) mais aussi des partenaires de l'écosystème de la donnée géographique qui ont répondu « présent » face à l'importance des enjeux.
- important de se remettre en coordination : car le contexte de la donnée géographique et de la donnée géolocalisée a considérablement évolué ces dernières années (montée en puissance des acteurs locaux, des acteurs privés et des communs ; nouvelle politique publique de la donnée ; massification des services géolocalisés sur internet, etc.). Chaque ministère est en train de préparer une feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources pour le 15 septembre 2021 et la donnée géographique traverse tous les contextes ministériels.
- important de prendre le temps de la réflexion : puissance des enjeux (y compris des enjeux de souveraineté), complexité technique, incertitudes des évolutions des services numériques comme du positionnement des différents acteurs...

Le MTE / CGDD / SRI / Ecolab accompagnera très activement les travaux de réflexion sur le CNIG et se tient d'ores et déjà aux côtés de son Président :

- Ecolab accueille Pierre LAULIER qui quitte l'IGN pour devenir secrétaire général du CNIG
- Ecolab et CGDD concentrent de nombreux enjeux de la donnée géographique et de la donnée en général, ce qui permettra de bien articuler réflexions, stratégies, actions et réglementation qui se répondent fortement.

Bertrand MONTHUBERT, président du CNIG

rappelle la transversalité de la donnée géographique, qui touche un nombre de domaines extrêmement important, et considère qu'il s'agira d'identifier comment les différentes politiques publiques dépendent de la donnée géographique.

Il rappelle la place de la France dans l'information géographique : notre pays a un passé riche et prestigieux dans le domaine de l'information géographique ; c'est le pays qui a mesuré la Terre pour définir le mètre, qui a mis en place des institutions nationales prestigieuses reconnues internationalement ; et ce passé est aujourd'hui challengé par des acteurs qui viennent d'autres univers et qui viennent transformer complètement les modèles ; nous avons à faire valoir la place de notre pays dans le domaine des géodata.

L'enjeu pour le CNIG est d'atteindre les objectifs qui ont été fixés dans le cadre de la lettre de mission, Tout d'abord arriver à opérer la meilleure coordination entre acteurs publics et privés ; et pour les acteurs publics aux différents niveaux de l'action publique. L'information géographique touchant un grand nombre de domaines, ce nombre d'acteurs est très grand. Il y a donc nécessité d'abord de les identifier du mieux possible et ensuite d'arriver à les coordonner.

Un deuxième niveau d'articulation est à trouver entre le niveau national et local. Il est essentiel que chacune des granularités trouve dans sa place dans une complémentarité au service d'objectifs communs.

Ensuite il faut embrasser l'ensemble des thématiques concernées par l'information géographique, et dans cet objectif ouvrir largement la concertation bien au-delà des seules institutions représentées dans le CNIG. C'est pour cela que nous avons souhaité ouvrir ces ateliers très largement. Nous serons attentifs à ce que chacun puisse se trouver représenté dans ce CNIG renouvelé que nous sommes en train de créer. Il remercie Pierre Vergez qui a assuré la continuité du CNIG durant ces dernières années et présente l'objectif de l'atelier en demandant aux participants d'être créatifs et de se sentir libres de s'exprimer.

Après un tour de table des participants,

Pierre LAULIER, secrétaire général du CNIG, présente le dispositif d'ateliers proposé pour lancer la réflexion.

L'atelier n°1 le 5 juillet pour définir les grandes lignes de l'organisation du CNIG, l'atelier n°2 le 8 septembre pour identifier les travaux prioritaires à engager.

L'objectif de l'atelier n°1 est de travailler sur les questions suivantes :

- Comment organiser le CNIG pour qu'il puisse jouer un rôle central dans la large concertation attendue autour de l'information géographique ?
- Comment articuler le national et le régional ?
- Comment organiser les interactions avec les instances, et communautés connexes à l'information géographique ?
- Quels périmètres et évolutions des commissions actuelles ?

Il est organisé en deux parties :

La première partie doit permettre, à partir d'une proposition de schéma d'organisation, que chacun exprime ses attentes et les critères d'organisation qui permettront d'impliquer l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux du CNIG

La deuxième partie est consacrée, à partir de la synthèse des débats de la première partie, aux propositions sur l'organisation interne du CNIG, son articulation avec les autres instances régionales et nationales et les communautés d'acteurs nationales et européennes, et les outils et dispositifs de concertation à mettre en œuvre.

Partie 1 : quels principes d'organisation du CNIG ?

Pierre LAULIER présente un schéma d'organisation support pour les échanges.

Pierre JAILLARD, président de la commission de toponymie du CNIG, considère qu'il n'y a pas vraiment de raison de modifier l'organisation du CNIG mais qu'il est important d'associer des représentants de haut niveau des collectivités territoriales pour réagir rapidement en plénier et en commissions. Il exprime son souhait de poursuivre la commission de toponymie, dans ses attributions et son périmètre. Il serait cependant souhaitable d'envisager une meilleure représentation des collectivités territoriales au sein de cette commission, car celles-ci sont responsables de la création de toponymes sur leur territoire.

Eric BOTHOREL, député des Côtes-d'Armor, auteur du rapport sur la politique publique de la donnée du 23 décembre 2020 considère essentiel que l'organisation du CNIG puisse créer une intimité entre les communautés de producteurs et les communautés d'utilisateurs, entre le secteur public et le secteur privé.

La production de données en opendata ou en accès simplifié repose aussi sur des efforts faits sur les infrastructures et sur le design. Ces efforts ne peuvent pas être produits sans un minimum de reconnaissance de la part de la communauté des réutilisateurs, de même que les réutilisateurs ne peuvent pas travailler sans valoriser le travail de producteurs. Cette orientation est également portée par Sébastien Soriano à l'IGN. C'est un objectif de l'organisation à mettre en place par le CNIG que de favoriser cette synergie, en attachant de l'importance à la temporalité.

Bertrand MONTHUBERT confirme que la question de la temporalité est importante. En effet, il sera important de traiter cette question de manière à ne pas freiner les acteurs qui souhaitent rapidement la définition de nouveaux référentiels.

Antony GUEROUT, maire de Saint-Aubin-Routot, représentant de l'Association des Maires de France (AMF) indique que les communes doivent être présentées dans le schéma comme non seulement consommatrices mais aussi productrices d'informations géographiques, par exemple pour les adresses, les PCRS, la gestion des routes, la gestion des déchets, etc... Les communes et les EPCI sont des acteurs importants de la donnée en lien avec les régions.

Chaque région a son propre système de fonctionnement, et l'on peut difficilement envisager la mise en place de CRIG organisés de la même manière dans chacune. Par exemple le CRIGE Normandie est une instance de dialogue et de partage d'expérience mais ne produit pas d'information géographique, ce qui est une difficulté pour nous, commune.

Pour créer des communs, il faut rassembler les initiatives locales, et cela peut passer par les associations d'élus mais aussi par le relais des CRIG.

Bertrand MONTHUBERT confirme que l'articulation entre national et local est un point essentiel. Les associations d'élus sont représentées au CNIG mais cette seule représentation sera-t-elle suffisante ? Est-ce que les CRIG ne pourraient pas aussi, en plus des associations d'élus, être des relais pour les collectivités ?

Jean-Luc SALLABERRY, chef du département numérique de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

La FNCCR regroupe des collectivités et des syndicats qui ont tous des cartographes en leur sein. Ils sont à la fois producteurs et utilisateurs de données géographiques.

Sur une grande partie du territoire ces syndicats techniques sont à l'œuvre à la place des collectivités pour mener une représentation de ces producteurs – utilisateurs. Les CRIGE font partie des acteurs à mobiliser, dont sont d'ailleurs membres les syndicats techniques.

Elias MAAOUIA, conseiller représentant l'Association des petites villes de France (APVF)

Il faut davantage développer une culture de la donnée qui est encore insuffisante notamment dans les petites collectivités.

Melisa WIRO, directrice de programme Connaissance des Territoires, La Poste

Il y a besoin d'animer l'écosystème, et de travailler sur l'acculturation ; toutes les strates n'ont pas une appréhension fine de ce qu'on peut faire avec l'information géographique. En outre les questions de qui collecte l'information et qui en est propriétaire devront être traitées. De même comment définit-on les géocommuns, à quel niveau de granularité peut-on parler de données communes ? Le CNIG doit aussi s'intéresser aux nouveaux services et aux traitements utilisant l'information géographique, et notamment assurer l'interopérabilité entre les données et entre les géoservices associés, pour bénéficier d'une démarche globale.

Christian QUEST, administrateur de l'association OpenStreetMap France (OSM)

Pour avoir des données à grande échelle et plus détaillées, il faut mobiliser les acteurs à l'échelle correspondante, c'est-à-dire les acteurs dans les territoires, proches du terrain. Les communes et EPCI doivent être aidés et outillés pour qu'ils produisent des données détaillées. Il faudrait arriver à ce qu'il y ait au moins une compétence géomatique dans chaque EPCI.

Pascal LORY, conseiller de la directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de la transition écologique

Les utilisateurs et réutilisateurs doivent être représentés au CNIG, il ne faut pas qu'il y ait uniquement des géomaticiens mais aussi des utilisateurs métier.

La notion de gouvernance au CNIG mériterait d'être précisée : il n'a pas toujours été simple par le passé de faire appliquer les standards définis par le CNIG.

Enfin une commission du CNIG pourrait jouer un rôle en matière d'acculturation et de formation à la donnée géographique et à l'information géographique.

Bertrand MONTHUBERT : il faudra réfléchir au rôle de chacun dans les questions de formation et d'acculturation. En outre, la représentation des utilisateurs dans les commissions est effectivement essentielle et le CNIG ne doit pas être réservé aux experts de la géomatique.

Bernard ALLOUCHE, directeur délégué à la supervision générale des données, CEREMA, insiste sur l'importance du CNIG pour la production de standards. La standardisation des documents d'urbanisme est un bel exemple de l'effort accompli par le CNIG, essentiel pour la mise en place du géoportail de l'urbanisme.

Christine ARCHIAS, vice-présidente de l'Association française pour l'information géographique (AFIGéo), fait remarquer que le schéma présente les CRIG (conseils régionaux d'information géographique) au niveau de la gouvernance, et les plateformes régionales de données géographiques au niveau opérationnel ; or dans de nombreuses régions, la gouvernance du CRIG est également la gouvernance de la plateforme régionale. Il y a de plus une bonne représentation des élus des communes et EPCI dans la gouvernance des plateformes régionales : on a bien les acteurs de terrain qui peuvent exprimer les besoins des territoires.

Les plateformes régionales se sont regroupées en réseau des CRIGE au sein de l'AFIGéo, qui peut ainsi être porteuse d'une parole commune.

Il faut saluer la belle réussite du CNIG sur les standards (PLU), mais il faut cependant être attentifs à réduire le délai entre la définition d'un standard et sa mise en œuvre locale, pour éviter que les acteurs locaux n'aient tendance à s'éloigner des standards nationaux.

Bertrand MONTHUBERT confirme que les CRIG (conseils régionaux d'information géographique) préconisés dans le rapport de Valeria FAURE-MUNTIAN ont été conçus pour avoir des schémas d'organisation très variables d'un territoire à l'autre, ils représentent la gouvernance des acteurs en région qui se mettent ensemble pour décider des opérations en matière d'information géographique, il y a des aspects techniques et des aspects de gouvernance, et en effet plusieurs structures peuvent figurer à plusieurs niveaux (gouvernance et opérationnel).

Didier MARQUER, chargé de mission au Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, Direction générale de la recherche et de l'innovation demande à quel niveau au sein du CNIG se fait la validation des standards et autres produits, s'il existe des comités de validation, comment s'opère le suivi de leurs mises à jour et de leur obsolescence et comment s'organisent la standardisation et l'interopérabilité avec le niveau européen.

Bertrand MONTHUBERT : le schéma de validation des standards de l'information géographique fait partie des discussions à avoir ; a priori le plénier donne les orientations stratégiques (nous avons besoin du standard XX) et une commission travaille, mais faut-il que le plénier valide le standard à la fin ? D'autre part, il n'y a plus actuellement de commission Europe et international active au sein du CNIG ; le délaissement de ce sujet constitue un manque, même s'il ne doit pas forcément être confié à une commission dédiée, car l'Union européenne se montre très active dans le numérique, avec ses stratégies pour la donnée et l'intelligence artificielle ou le projet de cloud de confiance et d'espaces communs de données GAIA X. Nous devons être très présents dans les lieux où se définissent les politiques qui ont un impact sur l'information géographique.

Marine de SURY, directrice de mission du French Gaia-X Hub au Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF) :

Pour rapprocher producteurs et utilisateurs de données, il faut offrir un cadre de confiance. Le Cigref a identifié 3 piliers de confiance : sécurité, immunité aux lois extraterritoriales, maîtrise de la dépendance aux fournisseurs.

Gaia-X propose une infrastructure qui s'appuie sur la transparence, l'interopérabilité, la réversibilité. Au niveau européen existe le groupe de travail Géoinformation (piloté par ESRI) au sein duquel il sera important d'être présent.

Olivier BANASZAK, chef du service géomatique de la Ville et Eurométropole de Strasbourg, représentant du groupe SIG-Topo de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) : confirme le rôle des collectivités territoriales dans la production de données, avec des expertises variables dans les collectivités aux différents échelons, les collectivités étant aussi les premiers utilisateurs des données produites.

Le fonctionnement du nouveau CNIG pourrait être questionné à partir d'un cas concret. Par exemple, les collectivités sont utilisatrices d'images de télédétection ; or, des nouveaux satellites Pleiades Neo commencent à produire de des images, et il y a une réflexion sur leur modèle économique. Comment le CNIG peut-il organiser la concertation sur ce type de nouvelles données et sur les modalités qui permettent d'y accéder ? Par ailleurs, toutes les régions n'ont pas de plateformes régionales, et la question se pose d'éventuels soutiens financiers.

Pierre VERGEZ rappelle que la commission Action territoriale du CNIG a fait dans le passé des études sur des modèles économiques, qui ont juste fait l'objet d'une présentation au comité plénier.

Magali STOLL, directrice des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) : il semble important que le CNIG ait un rôle pour initier les tours de table, pour convaincre de financer en amont les productions et diffusions de données. En effet, l'open data étant une obligation, il faut que son financement soit intégré dans le fonctionnement des opérateurs qui produisent les données sans se rémunérer au moment de leur diffusion ou de leur réutilisation. L'IGN a par exemple structuré un comité de concertation des financeurs pour le Lidar HD mais il peut apparaître comme juge et partie. Le CNIG pourrait dès lors avoir un rôle dans ce domaine pour essayer d'aligner les acteurs.

Le rôle de conseil au gouvernement semble manquer dans le schéma. Il est important que le CNIG se saisisse lorsqu'une loi se prépare sur des sujets concernant la géographie, ex. loi4D, BAN, PCRS. Le CNIG devra mieux jouer son rôle de conseil pour les évolutions législatives et réglementaires.

Il manque aussi dans le schéma les besoins des politiques publiques nationales. Beaucoup sont géo-dépendantes, il faut qu'elles soient prises en compte.

Il faudrait ajouter aussi au schéma ce que le CNIG apporte à la maîtrise d'œuvre, et notamment l'alignement des acteurs sur des projets mutualisés.

Sur le cas particulier de Pléiades Néo : il s'agit d'une nouvelle capacité d'observation du territoire qui vient compléter les capacités d'observation aériennes et par satellite. Il serait intéressant que le CNIG travaille à construire un projet commun de production d'information géographique utile aux territoires intégrant imagerie satellitaire et imagerie aérienne.

Bertrand MONTHUBERT : l'apport des données géographiques aux politiques publiques nationales est bien entendu un sujet essentiel. Au sein du conseil plénier du CNIG 9 ministères sont actuellement représentés, mais il en manque certainement, parmi lesquels par exemple le ministère de l'économie alors que des enjeux économiques sont évidemment liés à l'information géographique. Le CNIG devra aussi réfléchir plus finement aux manières avec lesquelles les acteurs qui pilotent des politiques publiques éloignées de l'information géographique pourraient se saisir de ce conseil qu'ils ne connaissent pas et n'ont pas idée de solliciter. Il y a un travail spécifique à faire pour faire connaître les enjeux de l'information géographique aux élus et aux différents acteurs.

Jean-Luc SALLABERRY certains modèles de données se transforment en standard CNIG, et d'autres (pas forcément géoréférencés) pas. Une articulation est à trouver entre les modèles de données, avec un travail de coordination et d'interopérabilité.

Sur la partie financière, on est confronté à des difficultés pour financer le PCRS. Le CNIG, sans aller jusqu'à organiser le financement, pourrait faire du conseil dans la priorisation du financement : par exemple le conseil plénier pourrait initier un appel à projet pour le financement du PCRS en France. Il manque un cadre dans la législation pour les collectivités à tous les niveaux pour accompagner l'émergence d'une compétence de gestion des données territoriales : le conseil plénier dans son rôle de conseil pour les évolutions législatives et réglementaires pourrait être un lieu de concertation.

Colonel Arnaud de VACHON, chef du Bureau géographie, hydrographie, océanographie, météorologie du Ministère des Armées : il est effectivement **important** de clarifier la coordination et les instances de décision depuis le local jusqu'au national et au-delà. Le rôle clé me paraît être au niveau régional.

Le Ministère des Armées est aussi un acteur important avec le Ministère de l'Intérieur (pour ses actions de sécurité de défense) et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

J'ai apprécié les termes employés d'aide à la décision, car c'est bien le binôme expert - utilisateur qui est important. Il faut mettre les différents acteurs sur les mêmes référentiels, pour amener à une concertation de ces deux acteurs.

Thomas COTTINET, chef de l'Ecolab du Commissariat général au développement durable (CGDD) : le CNIG devra trouver une interface avec la filière des entreprises qui apportent des solutions, ou leur trouver une place dans la gouvernance.

De même avec la communauté des chercheurs qui pourraient être associée par exemple par des travaux commandités ou co-commandités par le CNIG.

Bertrand MONTHUBERT : c'est important en effet d'associer la filière, et pour ce qui concerne la recherche il faudrait élargir le CNIG au-delà de la recherche en géographie. Par exemple les chercheurs en santé publique sont confrontés à des problématiques d'information géographique, mais aujourd'hui sont en marge du CNIG.

Olivier BANASZAK : un autre thème essentiel avec l'émergence des objets connectés est celui de l'éthique. Il faudrait prendre en compte cette dimension en ayant des tiers de confiance. Est-ce que le CNIG pourrait jouer un rôle dans ce domaine ?

Bertrand MONTHUBERT : je suis particulièrement sensible à cette question étant président d'Occitanie Data qui met en place un cadre de confiance. Cette question est à traiter en lien avec d'autres éléments de régulation qui se mettent en place, par exemple le projet de régulation de l'IA au niveau européen. Des données de plus en plus précises peuvent faire apparaître des choses de plus en plus intimes et confidentielles.

Pierre VERGEZ : le groupe de travail sur la « qualification de la donnée » pourrait être élargi à ce type de sujet.

Mélisa WIRO : n'y aurait-il pas une charte de la data à écrire autour de la gouvernance de la donnée ?

Arnaud de VACHON : il faudrait élargir aussi au volet juridique de la donnée. Il faut se poser la question de la responsabilité juridique de la production de la donnée que ce soit à titre individuel ou collectif : proposer des données plus précises induit-il une responsabilité nouvelle en cas de survenance, par exemple, d'une catastrophe naturelle ?

Christian QUEST : il faut aussi considérer la responsabilité en cas d'absence de la donnée (un maire a été poursuivi car les secours n'ont pas trouvé une adresse).

Sur un autre sujet, autant le CNIG est attendu sur les standards de données, autant il ne faudrait pas essayer de standardiser l'organisation des CRIG.

Bertrand MONTHUBERT rappelle que les CRIG tels que proposés par Valeria FAURE-MUNTIAN dans son rapport peuvent avoir des formes variées en fonction des territoires ; il faut garder cette souplesse, mais il y a des fonctions nécessaires à exercer au niveau régional.

Partie 2 : comment mettre en œuvre le nouveau fonctionnement

Synthèse :

Les principaux éléments qui sont ressortis des échanges :

- Certaines thématiques sont apparues : l'éthique, le juridique, l'acculturation à la donnée, les modèles économiques.

Proposition : le CNIG ne peut pas faire l'impasse dessus, mais est-ce qu'il pourra les traiter en lui-même in extenso, d'où la proposition que le CNIG puisse mandater des acteurs ou des organisations sur certains de ces sujets.

Par exemple sur l'acculturation de la donnée, le CNIG doit se préoccuper de la question, mais d'autres acteurs, par exemple l'Afigéo ou les plateformes régionales peuvent s'en saisir et être mandatés par le CNIG pour le faire.

- La nécessité de distinguer et préciser les niveaux de décision et de contribution

Proposition : la décision finale doit relever du conseil plénier, mais après tout un travail des différentes commissions. Si le travail est fait en amont, la validation sera formelle mais la diversité des représentants au conseil plénier permettra de s'assurer qu'il n'y a pas de difficulté avant que la décision finale ne soit prise.

- L'importance d'associer producteurs et utilisateurs

Proposition : Les utilisateurs doivent être bien représentés au sein du CNIG. L'idée est de constituer des binômes de représentants pour les acteurs qui sont à la fois producteurs et utilisateurs, par exemple pour les ministères. C'est peut-être plus complexe à organiser au-delà des ministères.

Mélisa WIRO : approuve l'idée de faire des binômes de représentants.

Loïc REBOURS, Département cadrage, conception et socles, ENEDIS : pour répondre au besoin que les utilisateurs soient bien représentés au CNIG, je propose que le CNIG mette en place des groupes de travail sur les usages afin de développer l'intérêt des acteurs.

Pascal LORY : adhère à l'idée de faire des binômes. Au niveau des fédérations d'acteurs et des associations d'élus cela peut se faire avec un représentant de l'association et une personne d'une collectivité.

Thomas COTTINET :

Indique que suite au rapport Bothorel, une circulaire prévoit la désignation de référents données dans chaque préfecture et préfecture de région (ce réseau en train de se constituer) ainsi qu'un comité de

pilotage des administrateurs ministériels de données. Cela peut être un bon cadre pour porter des points à ordre du jour.

D'autre part, sur le pôle ministériel transition écologique, transports, logement, biodiversité, mer et territoires, une mission « Connaissance » a été engagée pour revoir le rôle des 1500 personnes qui travaillent sur la donnée en matière de transition écologique dans les services déconcentrés, en impliquant également les collectivités, les entreprises,... Cela pourra être l'occasion de faire émerger d'autres acteurs.

Hélène BEGON, adjointe au responsable de l'Ecolab

Si on veut intéresser d'autres acteurs, il faudrait peut-être commencer par définir de quoi on parle quand on parle d'information géographique, le terme peut en effet paraître trop technique pour certains acteurs qui ne se sentiraient pas concernés.

Vincent de CHATEAU-THIERRY, administrateur de l'Association OpenStreetMap France, s'il y a des utilisateurs qui utilisent la donnée sans s'en rendre compte il y a aussi des producteurs qui produisent de la donnée sans s'en rendre compte.

Les collectivités territoriales sont un gisement de connaissance à capter, le CNIG pourrait, via le niveau régional, inciter à organiser le captage d'informations de la part d'acteurs qui ne savent pas qu'ils sont capables de l'émettre.

Il faudrait aussi considérer l'apport de la « multitude », qui peut constituer un levier énorme pour la production de données. OSM a une pratique quotidienne dans ce domaine qu'elle pourrait apporter pour ce type de captage.

Réflexions sur les commissions

Aurélien CONRAUX, Administrateur ministériel des données délégué du Ministère de la Culture : il y a une forte demande dans les ministères en termes d'usage. Le CNIG pourrait-il, en lien éventuellement avec le réseau des administrateurs de données, être un lieu d'élaboration d'idées sur les usages de l'information géographique, pour donner envie aux utilisateurs porteurs de politiques publiques qui ne sont pas des spécialistes de la donnée. Il y a par exemple des besoins très concrets dans les DRAC pour donner à voir les actions des acteurs publics dans les différents territoires.

Bertrand MONTHUBERT : cela pourrait donner lieu à une commission « usages et prospective » par exemple, ou bien être intégré à une commission données qui deviendrait « usage et données » ?

Christian QUEST : il y a peut-être trop de choses au sein de la commission donnée, le côté prospectif est important en lui-même si l'on veut reprendre de l'avance par rapport aux acteurs internationaux. Il y a des usages qui ne sont pas encore imaginés alors que l'on sait que des usages vont apparaître, sur le véhicule autonome par exemple.

François CHIRIE, pilote du programme gouvernance ouverte à l'IGN : on a besoin d'une gouvernance des besoins. Il faut que les besoins s'expriment pour prioriser ceux qui feront l'objet d'efforts de production mutualisés en synergie. Il ne faut pas trop séparer les usages des questions de production.

Bertrand MONTHUBERT : c'est la question des usages qui fait émerger des besoins pour ensuite aboutir à des décisions de production pour satisfaire les besoins, mais pour un certain nombre d'acteurs il y a besoin au préalable d'une acculturation sur les usages. Peut-être faut-il une commission ou bien des groupes de travail dédiés « élaboration des besoins » ou « cas d'usage », où les producteurs devront aussi être présents.

Magali STOLL :

Pour les usages des données, il y a deux temps différents à traiter au CNIG :

Le court terme : qui a pour objet de structurer les communautés d'usage pour qu'elles utilisent les données ; cela pourrait passer par l'extension de la commission "données" aux usages

Le moyen terme : pour identifier les besoins communs pour pouvoir monter des projets, cela pourrait être l'objet d'une autre commission.

Arnaud de VACHON : le plénier est à l'articulation entre les travaux des commissions et son rôle de conseil au gouvernement.

Il doit synchroniser ses travaux avec les besoins du gouvernement pour ensuite prioriser les choix pour satisfaire les besoins transversaux ou territoriaux et les besoins nationaux. Et aussi prioriser les axes d'études identifiés dans le temps.

Le plénier a un rôle de concertation et de décision, et la mise en œuvre est faite par les commissions

Bertrand MONTHUBERT : pour l'identification des besoins, avant que le plénier s'en saisisse et priorise, il a y une phase d'émergence qui pourrait faire l'objet d'une commission, d'une nature un peu différente des autres et qui constituerait une sorte de vivier d'idées.

Christine ARCHIAS : les besoins génériques sont à peu près identifiés, ils sont en lien avec les politiques publiques. Mais il faut aller plus précisément au niveau des spécifications. Il faut vérifier l'adéquation des productions aux besoins réels des utilisateurs

Bertrand MONTHUBERT : la question est sans doute de savoir si l'offre répond à la demande ? Sinon, dans certains cas, il faudra commencer à travailler sur des choses qui n'existent pas encore en stock. Cela pourrait être l'objet d'une commission « besoins » sous un modèle de fonctionnement qui reste à étudier.

Bernard ALLOUCHE : le vrai besoin est d'associer les instigateurs de l'émergence d'un standard (en général les porteurs de politiques publiques) pour entendre et faire contribuer les futurs utilisateurs du standard (en général les collectivités). La plus-value de ces commissions est de mettre ensemble un large nombre d'utilisateurs.

La commission « besoins » aurait son intérêt pour filtrer et prioriser les besoins, et les commissions techniques ont vocation à associer le plus grand nombre. Il faut s'inspirer des commissions qui ont bien fonctionné, en améliorant les délais.

Thomas COTTINET : pour la commission Europe et international, il y a en dehors des sujets de veille réglementaire et d'influence une mission qui pourrait être d'identifier les pays ou les régions qui auraient des pratiques intéressantes, en faisant de la veille et éventuellement des délégations pour rencontrer des acteurs étrangers pour identifier de bonnes pratiques en matière de schémas d'organisation.

Pascal LORY : la possibilité que le CNIG puisse mandater d'autres acteurs est importante. Le CNIG a pu être pénalisé ces dernières années par le manque de moyens. Si le CNIG a pu produire des standards c'est parce que des ingénieurs du CEREMA, en particulier, ont travaillé sur les spécifications. Le fait de pouvoir faire mandater des acteurs par le CNIG est un élément clé pour s'assurer d'avoir les moyens techniques qui vont suivre.

Bertrand MONTHUBERT : la force du CNIG ne pourra être que dans la réunion des moyens des acteurs qui voudront travailler ensemble.

Commission animation territoriale de gouvernance et de concertation (nom à trouver)

François CHIRIE : sur la question des modèles économiques, comme on est sur un modèle de gratuité des données, la question sera plutôt que le CNIG puisse aider à convaincre les acteurs de participer à des tours de table financiers.

Jean-Luc SALLABERRY : par exemple sur le PCRS, les tours de tables sont variables selon les régions, il y a des régions qui financent seules le PCRS pour l'ensemble des acteurs. Le CNIG pourrait apporter une méthodologie du tour de table.

Christine ARCHIAS : il y a aussi le modèle économique autour de l'animation à aborder, ce sujet pourrait aussi être évoqué en commission animation territoriale du CNIG.

Bertrand MONTHUBERT : il faudra être attentifs à la place des outre-mer.

Outils de concertation

Est-ce que le CNIG a vocation à lancer des appels à contribution, du type de la consultation lancée par l'IGN ? Cela pourrait se faire en coordination ou bien en mandatant d'autres organisations partenaires du CNIG.

Magali STOLL : l'IGN est en train de préfigurer une « Fabrique des géocommuns », dispositif qui permet de travailler ensemble pour traiter des sujets de données à produire ou de services à développer, que l'IGN peut mettre à disposition du CNIG.

Le lancement des appels à projets pourrait être fait par le CNIG plutôt que par l'IGN.

Loïc REBOURS : il y a un manque de ressource sur certains standards. D'autre part il y a beaucoup d'expérimentations localement. Quand des sujets ont été maturés localement, la difficulté est de se fédérer après coup mais c'est aussi un moyen de faire émerger les standards, il y a besoin de fédérer les contributions à la standardisation.

Bertrand MONTHUBERT : Peut-être peut-on instaurer un fonctionnement où il y a certains acteurs qui vont défricher un sujet pour le compte de tout le monde. Les acteurs ne vont pas attendre le niveau national, mais le niveau national va être impliqué dès le début avec un rôle d'observatoire et de désignation d'expérimentations.

Loïc REBOURS : c'est peut-être le rôle d'une commission « innovation »

Christine ARCHIAS : confirme que l'Afigéo répondra favorablement aux sollicitations du CNIG.

Arnaud de VACHON : précise les sujets « besoin utilisateur » de l'acteur Défense mais d'un point de vue interministériel :

- Disposer d'un référentiel sur les frontières terrestres, aériennes maritimes y compris sur l'outre-mer
- Besoin d'un référentiel de navigation aérienne pour tenir compte de tout type d'éléments de type éoliennes, câbles, etc... car il n'y a pas de remontée et de méthode unique, alors que les risques d'accidents sont importants.
- Il y a aussi un sujet autour des Jeux olympiques 2024, avec des acteurs de tout type

Conclusion

Le prochain atelier le 8 septembre sera consacré aux orientations stratégiques pour faire émerger les grands axes qui seront proposés au conseil plénier dont la première réunion est prévue mi-octobre.

D'ici-là les participants peuvent envoyer leur contribution à pierre.laulier@cnig.gouv.fr et bertrand.monthubert@cnig.gouv.fr